

REVENDICATIONS

1. Plaquette de frein (10A, 10B) pour un ensemble de frein à disque (9),
comprenant une garniture (22) en matériau de friction et une semelle (20)
supportant la garniture (22), dans laquelle :
- la garniture (22) comprend :
- une face de friction (30) et une face de fixation (32),
 - un bord arrière (34), situé du côté où le disque (9) est apte à sortir
d'une interface avec la plaquette (10A, 10B) lorsque le disque (9)
tourne dans une direction d'avancement du véhicule, et un bord avant
(36),
 - un bord intérieur (38) et un bord extérieur (39), et
 - une rainure de collecte (3) ouverte sur la face de friction (30) et
agencée à proximité du bord arrière (34), la rainure de collecte (3)
débouchant sur l'un parmi les bords intérieur (38) et extérieur (39),
- la semelle (20) comportant un trou (17) en communication de fluide avec la
rainure de collecte (3), le trou (17) étant relié à une source de dépression via
des moyens de communication (40),
- caractérisée en ce que la garniture (22) comporte une zone arrière (60) comportant le
bord arrière (34) et la rainure de collecte (3) et une zone avant (62) comportant le
bord avant (36), la zone avant (62) comportant une portion chanfreinée (66) de sorte
qu'une aire d'une surface de friction de la zone avant (62) augmente lorsqu'une
épaisseur de la zone avant (62) diminue.
2. Plaquette de frein (10A, 10B) selon la revendication précédente, dans laquelle
la zone arrière (60) comprend une portion chanfreinée (64) de sorte qu'une aire
d'une surface de friction de la zone arrière (60) augmente lorsqu'une épaisseur
de la zone arrière (60) diminue de façon à ce que pour une même diminution
d'épaisseur, l'aire de la surface de friction de la zone arrière (60) augmente
relativement moins que l'aire de la surface de friction de la zone avant (62).
3. Plaquette de frein (10A, 10B) selon la revendication 2, dans laquelle une aire
de la portion chanfreinée (64) de la zone arrière (60) est inférieure à une aire de
la portion chanfreinée (66) de la zone avant (62).
4. Plaquette de frein (10A, 10B) selon l'une quelconque des revendications 2 et 3,

5 dans laquelle les portions chanfreinées (64, 66) des zones arrière (60) et avant (62) sont planes, un angle (D1) formé entre la portion chanfreinée (64) de la zone arrière (60) et un plan comprenant la face de fixation est supérieur à un angle (D2) formé entre la portion chanfreinée (66) de la zone avant (62) et le plan comprenant la face de fixation (32).

10 5. Plaquette de frein (10A, 10B) selon l'une quelconque des revendications 2 à 4, dans laquelle la portion chanfreinée (64) de la zone arrière (60) comporte une bordure extérieure (64A) et une bordure intérieure (64B), la bordure intérieure (64B) présentant une longueur relativement moins importante qu'une longueur de la bordure extérieure (64A).

15 6. Plaquette de frein (10A, 10B) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle la portion chanfreinée (66) de la zone avant (62) comporte une bordure extérieure (66A) et une bordure intérieure (66B), la bordure intérieure (66B) présentant une longueur relativement moins importante qu'une longueur de la bordure extérieure (66A).

20 7. Plaquette de frein (10A, 10B) selon la revendication 1, dans laquelle la zone arrière (60) comporte deux parois (60B, 60C), dont l'une (60B) porte une surface de friction de la zone arrière (60), les deux parois (60B, 60C) comprenant une arrête commune (34) et formant entre elles sensiblement un angle droit.

25 8. Plaquette de frein (10A, 10B) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle la rainure de collecte (3) est disposée à une distance du bord arrière (34) inférieure à 10 millimètres.

30 9. Plaquette de frein (10A, 10B) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle la rainure de collecte (3) est creusée directement dans le matériau de friction, jusqu'à la surface de la semelle (20).

35 10. Plaquette de frein (10A, 10B) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle la rainure de collecte (3) s'étend entre une extrémité débouchante (31) et une extrémité borgne (33), le trou (17) de la semelle (20) débouchant dans la rainure de collecte (3) à proximité de l'extrémité borgne (33).

11. Ensemble de frein à disque comportant un disque (9) et deux plaquettes de frein (10A, 10B) selon l'une quelconque des revendications précédentes disposées de part et d'autre du disque (9).
- 5 12. Système de frein à disque (19) comprenant un ensemble de frein à disque (9) selon la revendication précédente, dans lequel le disque (9) est solidaire d'un essieu ou d'une roue.